

## Communiqué de presse

Rouen : les agents de l'inspection du travail évacués de leurs locaux de travail suite à une contamination par l'amiante

Après le scandale de l'amiante au sein de la cité administrative de Rouen où les syndicats CGT et Solidaires avaient dénoncé l'attitude de la préfecture cachant la présence d'amiante dégradée dans les joints de fenêtre, les agents de l'inspection du travail et de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) de Seine Maritime sont de nouveaux exposés aux fibres mortels d'amiante.

Dans le cadre des travaux en cours de rénovation de la cité administrative de Rouen, comprenant la rénovation thermique et le désamiantage des locaux, les agents de l'inspection du travail sont provisoirement relogés au sein du bâtiment Hastings situé 27 rue du 74<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie à Rouen.

Le 30 novembre 2021, le secrétaire du CHSCT CGT, Gérald LE CORRE, opérait un signalement de Danger Grave et Imminent (PJ) après avoir constaté la présence de dalles amiantées dégradées dans l'escalier utilisé quotidiennement par les agents comme le public, les exposant à un risque d'inhalation de poussières d'amiante.

L'enquête immédiate mettra en évidence que le syndic de l'immeuble, la société NEXITY avait sollicité la société DEPANN-N1 située à Bois-Guillaume pour intervenir sur les dalles amiantées alors même que cette entreprise ne possède pas la certification prévue par la réglementation, ni les compétences nécessaires.

A la suite de cette enquête, la DDETS avait demandé à NEXITY de recourir à une entreprise certifiée pour faire retirer les matériaux amiantés dégradés.

Force est de constater que le géant de l'immobilier NEXITY a choisi de recourir une nouvelle fois à une entreprise non certifiée qui a retiré des dalles amiantées sans aucune protection pour ses propres salariés comme pour les agents.e.s et salarié.e.s travaillant au Hastings, un choix sans doute motivé par des considérations financières !

Face à cette situation constitutive de la mise en danger de la vie d'autrui, l'amiante étant un cancérogène sans effet de seuil, les travaux ont été arrêtés par les services de l'inspection du travail le 18 octobre 2022 dans l'attente de l'intervention d'une entreprise spécialisée.

Il faudra cependant attendre près de 10 jours de plus que le DDETS de Seine-Maritime (voir message ci-dessous) prenne la seule mesure conservatoire qui s'impose, à savoir l'évacuation de l'immeuble ! C'est malheureusement une nouvelle démonstration que les risques liés à l'amiante sont banalisés et que la santé des agents.e.s n'est pas la priorité de ceux qui nous dirigent.

Il ne s'agit malheureusement pas d'une situation isolée. Un récent rapport des inspecteurs et inspectrices santé et sécurité au travail des ministères sociaux (disponible sur demande) met en évidence les terribles lacunes de l'administration à respecter la réglementation relative à la prévention du risque amiante dans les locaux occupés par l'administration.

Nous saisisons bien évidemment la justice sur ce nouveau mini scandale sanitaire.

Le secrétaire du CHSCT du Ministère du Travail  
Gérald LE CORRE  
07 82 62 80 82